

Les 5 erreurs à ne pas commettre quand on passe l'homologation VASP d'un van aménagé

AMÉNAGEMENT RÉGLEMENTATION VASP

16 janvier 2023 Antoine Chapenoire Conseils pratiques / Vie à bord 0 VANLive



Voici quelques conseils qui vous seront fort utiles si vous aménagez vous-même votre van, et que vous devez obtenir l'homologation VASP. Luce et PF, du Van Migrateur, sont spécialistes du sujet. Ils dressent pour nous la liste des écueils à éviter.

Quand on veut faire homologuer son fourgon et qu'on part de zéro sans aucune connaissance, il n'est pas rare de commettre quelques erreurs. Rassurez-vous, au cours des différents accompagnements à l'homologation que nous réalisons sur [le Vancamp](#), nous avons constaté que les erreurs commises sont souvent les mêmes. En lisant cet article, vous allez donc pouvoir les éviter !

1 – Ne pas préparer son aménagement

Il nous est arrivé plusieurs fois d'avoir des demandes d'accompagnement personnalisé de la part de personnes qui se retrouvent coincées dans un aménagement qu'elles veulent faire aux normes, mais qui ont déjà presque fini leur chantier. À moins d'être un.e professionnel.le de l'aménagement, d'avoir déjà réalisé l'aménagement et l'homologation de 15 fourgons homologués et de connaître les normes sur le bout des doigts, on vous conseillera toujours de préparer minutieusement votre aménagement avant de vous lancer sur le chantier pour de vrai. La préparation d'un aménagement qui a pour objectif d'être homologué passe par :

- La réalisation d'un plan 2D ou 3D qui respecte les normes
- La recherche et le choix d'équipements compatibles avec une homologation VASP
- La recherche et le choix de matériaux compatibles avec une homologation VASP, dans leur usage et par le poids

La préparation de l'aménagement est la partie la plus importante du chantier de construction d'un fourgon, encore plus si ce dernier est voué à être homologué. En effet, aménager un fourgon respectant les normes vous demandera de réfléchir à l'emplacement des équipements (pour une répartition des charges équilibrée), à la taille de vos issues de secours (qui influenceront sur l'emplacement et la taille de certains meubles), etc. Si vous ne préparez pas tout cela en avance, vous risquez de vous retrouver avec un fourgon terminé qui ne pourra pas passer l'homologation VASP, mais qui ne pourra pas non plus passer le contrôle technique ou être assuré correctement.

2 – Commander des équipements sur des sites étrangers



Ça peut paraître bête, car les équipements ne sont pour la plupart pas fabriqués en France. Mais les sites français spécialisés ont le mérite de proposer des équipements dédiés à l'aménagement de fourgon qui sont compatibles avec une homologation VASP. Sur les sites comme H2R équipements ou Mon-fourgon.shop, par exemple, les équipements que vous trouverez (chauffage, chauffe-eau, combinés, plaques de gaz, etc.) seront homologables. Contrairement à un site belge, britannique ou allemand, qui n'ont pas du tout les mêmes normes d'homologation que nous.

On ne vous dit pas de ne plus commander d'équipements sur les sites étrangers. Cela a plein d'avantages pour plein de raisons. Mais lorsqu'il s'agit d'un équipement qui doit respecter certaines normes pour pouvoir passer l'homologation VASP, vous aurez la certitude d'obtenir tous les certificats et d'avoir des produits compatibles avec une homologation en commandant sur un site français. Quand on parle de certificat, c'est parce qu'il est souvent nécessaire d'avoir un certificat de conformité de l'équipement, prouvant qu'il respecte bien certaines normes de construction compatibles avec une homologation. Si on prend l'exemple du chauffage, il vous sera facile de joindre la pièce justificative numéro 9 du dossier RTI (le certificat de conformité à la directive 2001/56/CE s'il y a un chauffage additionnel) si vous partez sur un combi CP 4 de la marque Truma. Ce certificat se trouve dans la notice de ce dernier. En revanche, si vous partez sur un Propex HS 2000, vous n'aurez aucun moyen d'obtenir ce certificat. Pourtant, l'installation de ce chauffage est compatible avec une homologation VASP.

Lire aussi notre article
[Dois-je faire homologuer mon van aménagé ?](#)

3 – Ne pas se mettre au contact de sa DREAL ou de Veritas / Qualigaz



Se mettre au contact de sa DREAL et d'un centre Veritas ou Qualigaz est essentiel quand on est en pleine procédure d'homologation. En effet, cela évitera les surprises de dernière minute au moment où la DREAL étudiera votre dossier RTI. Autant prendre les devants !

Si on vous dit ça, c'est que les exigences varient en fonction des DREAL. Certaines demandent un contrôle technique valide de moins de 6 mois, d'autres n'ont pas cette exigence. Certaines vont savoir que le fameux certificat R10 ne concerne que les régulateurs solaires, d'autres vont se battre pour avoir le certificat R10 du panneau (alors que ça n'existe pas...). Et on en passe ! Être au contact de sa DREAL tout au long du processus pour lui demander si ce que vous faites est en accord avec ce qu'ils attendent maximisera vos chances d'obtenir votre homologation VASP, et vous évitera quelques cheveux blancs.

4 – Ne pas prendre connaissance des normes



Ça va peut-être vous paraître évident, mais ne pas prendre connaissance des normes dans les détails constitue l'une des erreurs que l'on voit le plus souvent. Il

arrive très souvent que les auto-constructeurs se basent sur des données trouvées sur des forums, ou sur quelques vidéos YouTube rapides. Mais rien ne remplacera une lecture assidue des normes (ou du chapitre 7 de notre [manuel du fourgon aménagé](#) qui les vulgarise toutes) pour être sûr.e de partir sur un plan et un aménagement compatible avec une homologation VASP.

En lisant ces normes, il est possible que des questions vous viennent. À ce moment-là, vous pourrez contacter votre contrôleur DREAL ou Qualigaz / Véritas pour lui poser ces questions. Vous serez sûr.e d'avoir la bonne information, comme c'est celui qui contrôlera votre véhicule aménagé qui vous l'aura donnée !

Lire aussi notre article

[Ce qu'il faut savoir pour faire homologuer son van](#)

5 – Oublier de prendre en compte la répartition des charges

On pourrait dire que la DREAL regarde la répartition des charges en premier lors du contrôle, voire... que ça. On voit trop souvent des autoconstructeurs se lancer tête baissée dans leur aménagement, sans prendre en compte le poids, et se retrouver en panique une fois le fourgon terminé, car ils n'arrivent pas à remplir la pièce jointe destinée à la répartition des charges de leur dossier RTI.

Pour garder un œil sur le poids, nous vous conseillons de faire votre demande de barré rouge (aussi appelé certificat de conformité du véhicule) avant de commencer vos plans et votre aménagement. Cela vous permettra, dans un premier temps, d'avoir déjà en main l'une des pièces justificatives à joindre à votre dossier RTI, mais aussi de connaître le poids total admissible sur l'essieu avant et sur l'essieu arrière. Dans un second temps, nous vous conseillons d'aller peser votre fourgon régulièrement (l'essieu avant, puis l'essieu arrière puis l'intégralité du fourgon). Vous pouvez réaliser cette opération dans une coopérative agricole près de chez vous ou dans une déchetterie. La pesée régulière vous permettra de savoir où vous en êtes et de rattraper le coup si besoin, avant qu'il ne soit trop tard !

Petite astuce : sachez qu'un fourgon est généralement constitué pour accueillir plus de poids à l'arrière qu'à l'avant. Essayez de limiter au maximum les gros coffres de rangement à l'avant (attention à la capucine) et à les privilégier plutôt vers l'arrière du véhicule.

Pour favoriser un poids le plus léger dans votre fourgon aménagé, pensez à faire le bon choix dans vos équipements et vos matériaux.

Lire aussi notre article

[Comment économiser du poids lors de l'aménagement d'un van](#)